Règlement
Championnat Départemental
Jeunes du Val d'Oise 2026

Article 1 : Présentation

Le Comité Val d'Oisien des Échecs (CVOE) organise le championnat départemental jeune du Val d'Oise 2026 qualificatifs pour les championnats de Ligue jeunes Ile de France.
L'organisation matérielle est déléguée au Club Echiquier Lapierre d'Argenteuil.

L'événement est réservé aux joueurs et joueuses des catégories jeunes ayant contracté une licence A dans un club du département du Val d'Oise pour la saison en cours.

L'événement se déroulera en 7 rondes à la cadence de 15min. + 5 s/coup le samedi 14 et le dimanche 15 novembre au Gymnase des Châtaigniers (2 rue de Champagne - 95100 Argenteuil)
Il décernera les titres de championnes et champions du Val d'Oise pour chaque catégorie.

Le championnat se décompose en 6 tournois mixtes par catégorie d'âge :
• U08 tournoi 74249 homologué FIDE
• U10 tournoi 74250 homologué FIDE
• U12 tournoi 74251 homologué FIDE
• U14 tournoi 74252 homologué FIDE
• U16 tournoi 74253 homologué FIDE
• U18/U20 tournoi 74254 homologué FIDE

Les tournois U08 à U16 détermineront les joueurs du Val d'Oise qualifiés au championnat régional.
Les qualifiés d'office au Championnat Île-de-France des Jeunes et au Championnat de France des Jeunes peuvent participer à ce championnat départemental, mais ils sont écartés pour l'établissement des listes qualificatives au championnat régional.

Article 2 : Inscriptions

Le montant de l'inscription est de 10 € par joueur et se fait uniquement par l'intermédiaire du club du joueur.
Aucune inscription et prise de licence sur place.
Le nombre de joueurs est limité à 250 pour l'ensemble des catégories U08-U10 et limité à 350 joueurs pour l'ensemble des catégories U12, U14, U16 et U18-20.

Article 3 : Horaires et pointage

Les tournois U08 et U10 se dérouleront le 14 novembre 2026.
Les tournois U12, U14, U16 et U18-U20 se dérouleront le 15 novembre 2026.

Accueil et pointage obligatoire : Entre 09h30 et 10h00 le jour du tournoi.Tout joueur non pointé à 10h00 pourra être apparié uniquement à partir de la ronde 2.

Horaire des rondes :

- Ronde 1 à 10h30
- Ronde 2 à 11h15
- Ronde 3 à 12h00
- Ronde 4 à 13h30
- Ronde 5 à 14h15
- Ronde 6 à 15h00
- Ronde 7 à 15h45

Remise des prix prévue à 17h00.

Article 4 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE, notamment l'Annexe A concernant le jeu rapide et l'Article A5 s'appliquent (pas de supervision).
Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal. En conformité avec l'article 7.5.5, l'arbitre accordera 1 minute de temps supplémentaire à l'adversaire d'un joueur ayant commis un coup illégal achevé. Deux coups illégaux achevés entraînent la perte de la partie, sauf cas particuliers (article 7.5.5 des Règles du jeu d'échecs).
Le délai de forfait est de 15 minutes.
Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié pour la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.
On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
Pour effectuer un appel ou une réclamation officielle, le joueur doit suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel.
À l'issue de cette partie il devra rédiger par écrit son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'Appel Sportif de la F.F.E.

Article 5 : Appariements

Les appariements se font au système suisse assistés par le logiciel SHARLY dans sa version la plus récente, sous le contrôle de l'arbitre principal.
Pour les joueurs disposant d'un Elo FIDE, le classement pris en compte sera l'Elo Rapide FIDE, où à défaut l'Elo standard FIDE. Pour les joueurs ne disposant pas d'un Elo FIDE, le classement Elo Rapide FFE sera pris en compte. Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide (FIDE ou National) recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 6 : Classement et Départages

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (partie gagnée = 1 point; partie nulle = ½ point; partie perdue = 0 point)
En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans cet ordre : le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance.
Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés devront impérativement le signaler avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2. Dans le cas contraire, le classement du tournoi ne pourra plus être modifié.

Article 7 : Qualification au championnat Île-de-France

Pour chaque catégorie d'âge est organisé un tournoi mixte.
Le quota calculé de places qualificatives pour chaque catégorie d'âge est déterminé par la Ligue Île-de-France.
Les qualifiés d'office ne sont pas comptabilisés dans le nombre de places qualificatives.(La liste des qualifiés d'office est disponible à cette adresse :https://idf-echecs.fr/wp-content/uploads/2026/10/Qualifications_office_IDF_2027_261018.pdf)
Pour cette saison ces quotas calculés pour les licenciés du Val d'Oise pour chaque tournoi mixte sont les suivants :

Catégorie	U8	U10	U12	U14	U16
Nombre de qualifiés	14	22	23	20	13

Le Quota Calculé ne définit pas le nombre de joueurs qualifiés.
Le Quota Final dépend du nombre de joueurs qui, dans le Quota Calculé, réalisent au moins la moitié des points possibles plus ½ point (soit 4 points pour un tournoi qualificatif à 7 rondes).
La liste des qualifiés dans chaque catégorie doit comprendre au moins 3 garçons et 3 filles. Il sera procédé à des repêchages si ces quotités minimales ne sont pas atteintes, sous réserve d'un score minimum d'1 point sur l'échiquier.
Il sera procédé à des repêchages dans l'ordre du classement du tournoi départemental concerné dès qu'un qualifié ou une qualifiée indique qu'il ou elle ne s'inscrira pas au Championnat IDF Jeunes.
Les places qualificatives issues des résultats des tournois départementaux sont perdues si la joueuse ou le joueur qualifié ne s'est pas inscrit 21 jours avant le début du Championnat IDF Jeunes : les départements procèdent alors également à des repêchages.

Ceci implique que les joueuses et joueurs ayant marqué moins de la moitié des points plus ½ point au tournoi départemental qualificatif auquel ils ont participé, peuvent être repêchés, qu'il s'agisse du repêchage mixité, ou du repêchage pour absence.

Article 8 : Conduite des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter les règles du jeu FIDE en vigueur, le présent règlement intérieur ainsi que la Charte du Joueur d'Échecs de la F.F.E (en annexe de ce règlement et affiché dans la salle principale). Une tenue et un comportement corrects sont exigés tout au long de la manifestation.
La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le club accueillant, le CVOE, la Ligue IDF et la FFE sur leurs documents et sur leurs sites Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.
Dans le cadre des mesures relatives au respect du Fair-Play, tout joueur refusant de se conformer aux directives de l'arbitre pourra être sanctionné de la perte de sa partie et de l'exclusion du tournoi.
Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de la salle de jeu. Il est également interdit d'analyser les parties ou de blitzer dans la salle de tournoi principale.
Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.
Les spectateurs doivent rester à l'extérieur de la zone de jeu. Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Article 9 : Arbitrage et Organisation

Arbitre en Chef :	Yann MAREC	Arbitre Fédéral Open
Arbitres de salle :	Maelyss BIMONT	Arbitre Fédéral Jeune
	Remi EMERIAU	Arbitre Fédéral Match
	Victor NAVE (samedi)	Arbitre Fédéral Match
	Raphaël PETIT (dimanche)	Arbitre Fédéral Match
Organisateur :	Florian BOURLET	Président du CVOE
	Mohammed EL KAHODI	Président du club d'Argenteuil